



Département
VENDÉE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Commune de
SOULLANS

Séance du 14 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 7 mars 2024
Nombre de conseillers présents : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. – BLANDINEAU M. - Mmes DILLET S. - BRILLET L. - CHEVRIER B. - BERTAUD M-F. - M. TESSIER P. - Mmes - BAUDRY K. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. – Mme ROUSSET C.

Absents : Mme ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. – Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. CROCHET B. - M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K. - Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme DILLET S. - Mme VILLERET L. qui a donné pouvoir à M. HERCBERG F.

M. BERTHOMÉ F. – Mme MOUSSEAU D.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2024.2 – Demande de subvention auprès du Département de la Vendée dans le cadre du soutien aux projets d'équipements sportifs des communes et intercommunalités – Aménagement d'une plaine des sports, construction d'une salle multisports et de courts de tennis

Monsieur le Maire rappelle que par les délibérations n°2020.88, 2021.82 et 2022.58, les membres du conseil municipal ont approuvé l'aménagement d'une plaine des sports, incluant une salle multisports et des courts de tennis.

Le futur équipement regroupera :

- ✓ Une salle omnisports adaptée pour la pratique de l'ensemble des sports collectifs. Cette salle devra permettre d'accueillir du public avec une jauge de 250 personnes assises,
- ✓ Une salle artistique pour la pratique de la danse mais qui pourra être affectée à d'autres pratiques sportives,
- ✓ Une salle de deux courts de tennis,
- ✓ Deux courts de tennis extérieurs,
- ✓ Des vestiaires / douches,

- ✓ Des sanitaires pour les sportifs et pour le public,
- ✓ Une infirmerie,
- ✓ Une salle de réunion et un bureau,
- ✓ Un hall d'accueil et des circulations permettant de relier harmonieusement tous ces espaces,
- ✓ Des locaux techniques pour le fonctionnement de l'ouvrage mais également pour l'entretien et la maintenance des lieux.
- ✓ Une salle de convivialité.

Le montant prévisionnel de ces travaux, a été validé à hauteur de 5 033 863,80 € HT par la délibération n° 2023.56, celui-ci se décompose comme suit :

	Offre Entreprises
01 – TERRASSEMENT / VRD / ESPACES VERTS	696 790,52 €
02 – GROS OEUVRE	1 173 395,67 €
03 – CHARPENTE BOIS	308 788,15 €
04 – CHARPENTE METALLIQUE / SERRURERIE	202 488,57 €
05 – ETANCHEITE	432 696,86 €
06 – BARDAGE METALLIQUE POLYCARBONATE	494 862,42 €
07 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	88 300,00 €
08 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS	409 702,29 €
09 – CLOISONS SECHES	95 236,93 €
10 – PLAFONDS SUSPENDUS	18 922,41 €
11 – CARRELAGES / FAIENCES	107 620,70 €
12 – REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	28 000,00 €
13 – REVETEMENTS DE SOLS SPORTIF	222 585,05 €
14 – PEINTURE	70 000,00 €
15 – EQUIPEMENTS SPORTIFS	59 584,54 €
16 – ASCENSEUR	27 000,00 €
17 – PLOMBERIE SANITAIRES	85 000,00 €
18 – CHAUFFAGE VENTILATION	297 000,00 €
19 - ELECTRICITE	206 400,00 €
TOTAL H.T.	5 024 374,11 €

PSE 01 : Motorisation de la manœuvre des buts de basket entre 2,60 et 3,05 mètres de hauteur

15 - Équipements sportifs	2 545,09 €
19 - Électricité	596,40 €
Total H.T. PSE 01	3 141,49 €

PSE 02 : Réseau gaz pour vestiaires du stade

01 - Terrassement / VRD / Espaces verts	2 172,00 €
17 - Plomberie sanitaires	1 099,20 €
Total H.T. PSE 02	3 271,20 €

PSE 03 : Réseau AEP pour vestiaires du stade et boulodrome

01 - Terrassement / VRD / Espaces verts	3 077,00 €
Total H.T. PSE 03	3 077,00 €

Total H.T. avec les PSE	5 033 863,80 €
--------------------------------	-----------------------

FINANCEMENTS PUBLICS DE L'OPERATION

Financements publics concernés	Sollicité	Attribué	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant du financement
Conseil Départemental	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5 033 863,80 €	20,00 %	1 006 772,76 €
DETR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1 000 000,00 €	30,00 %	300 000,00 €
Région	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5 033 863,80 €	3,38 %	170 000,00 €
Autofinancement du maître d'ouvrage	Emprunt	<input checked="" type="checkbox"/>	Taux d'autofinancement 70,66 %	Montant de l'autofinancement 3 557 091,04 €	
	Fonds propres	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS					1 476 772,76 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024, suivant le plan de financement ci-dessus.

Afin de permettre l'instruction administrative du dossier et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à :
 - Solliciter la subvention du Département de la Vendée dans le cadre du soutien aux projets d'équipements sportifs des communes et intercommunalités qui est à hauteur de 20 %.
 - D'entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE : POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ


